

FESTIVAL

Jean de La Fontaine

Château-Thierry

**Cercle des Mécènes
du Festival**

Musique / Théâtre / Danse



SOMMAIRE

LE VECTEUR.....page 2

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL.....page 3

L'ANCRAGE DANS UN TERRITOIRE.....page 4

UN ÉVÈNEMENT CULTUREL MAJEUR.....page 5

REVUE DE PRESSE.....page 6

CERCLE DES MÉCÈNES DU FESTIVAL.....pages 7 & 8

LE PARTENARIAT.....page 9

LE MÉCÉNAT.....page 10

CONTACTS.....page 11



LE VECTEUR

Jean de La Fontaine (8 juillet 1621 à Château-Thierry, 13 avril 1695 à Paris) est un poète français de la période classique dont l'histoire littéraire retient essentiellement les *Fables*, au nombre de 243, elles constituent toute sa gloire ; mais La Fontaine s'est essayé dans tous les genres. Outre les *Contes*, divisés en cinq livres, il excelle dans les épîtres et laisse une importante correspondance. On lui doit également des poèmes divers, des pièces de théâtre et des livrets d'opéra qui confirment son ambition de peintre de la société et de moraliste. Aujourd'hui, son œuvre est traduite dans le monde entier.

L'Association Festival Jean de La Fontaine, constituée à l'automne 1990, s'attache à évoquer la renommée du grand personnage de la littérature française, et le contexte de son siècle. Depuis le premier Festival en 1991, la programmation a toujours été pluridisciplinaire : musique, théâtre, danse, arts plastiques, musiques du monde... La Musique reste d'ailleurs la forme la plus présente, surtout vocale pour laisser au texte une place primordiale, qu'il soit dit, déclamé ou chanté.

Le Festival Jean de La Fontaine est doublement original :

- d'une part, il évoque l'œuvre d'un monstre sacré de la littérature française, mais aussi son siècle, ses sources et les formes inspirées de son œuvre.
- d'autre part, il est pluridisciplinaire et propose de nombreuses réalisations, dont une part importante est constituée par des créations et des programmes spécialement conçus pour le Festival.

Pour tous ceux qui aiment classer les choses qui se ressemblent, il dérange un peu. Pour les esprits curieux, les « honnêtes hommes » et ceux qui cherchent à se situer, il apporte chaque année un éclairage intéressant et, semble-t-il unique, sur la manière dont le Grand Siècle est vu de nos jours. Depuis 2000, le Festival a favorisé le **risque artistique**, les rencontres avec de jeunes talents, la sélection dans les œuvres retenues et la recherche d'une notoriété accrue.



PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

L'objectif culturel initial du Festival est de « donner à connaître l'œuvre de La Fontaine et toutes les formes d'art et d'expression culturelle en rapport ou inspirées de son œuvre, des origines à nos jours ».

Cette ambition a naturellement conduit l'Association et les organisateurs, après plusieurs années de recherche du bon équilibre, à proposer au milieu du printemps de chaque année un ensemble de manifestations essentiellement vivantes et éphémères, choisies en raison de leur appartenance ou de leur lien à un ou plusieurs des axes suivants :

- **Au niveau de l'argument** : reprise directe des œuvres écrites de La Fontaine.
- **Au niveau de la forme** : parti pris pour la pluridisciplinarité avec une part majoritairement accordée à la musique.
- **Au niveau de l'environnement** : collaboration avec les structures culturelles de Château-Thierry et de sa région, mise en valeur du patrimoine du Pays du Sud de l'Aisne.
- **Au niveau des artistes invités** : priorité accordée aux jeunes talents et aux créateurs professionnels.

L'ANCRAGE DANS UN TERRITOIRE : Le Pays du Sud de l'Aisne



Maison Jean de La Fontaine–
Château-Thierry



Les Caves Pannier–
Château-Thierry



Le Château de Condé–
Condé-en-Brie



Les Jardins de Viels-Maisons–
Viels-Maison



La Halle aux grains–
Fère-en-Tardenois

Le projet est associé par ailleurs à un objectif relationnel invitant l'Association à mettre en œuvre sa mission (concevoir, organiser et produire un festival) en relation avec d'autres associations, organismes ou diffuseurs intervenant notamment sur le plan régional, et à un objectif identitaire qui vise explicitement la notoriété de Château-Thierry et sa région, en particulier à destination des acteurs économiques.

Le Festival Jean de La Fontaine se trouve donc être le creuset d'un grand projet de territoire associant le spectacle vivant avec des lieux historiques ou patrimoniaux et un environnement d'une verdure exceptionnelle (le vignoble, la Vallée de la Marne...), et conférant au Pays du Sud de l'Aisne et à la Picardie un avantage culturel et touristique de grande qualité.



« Le Sud de l'Aisne constitue une terre d'Histoire dont les siècles ont façonné l'identité. Il est doté d'un remarquable patrimoine : monuments historiques, personnages illustres des arts et des lettres, paysages viticoles, espaces naturels préservés et authentiques, des villages avec leurs églises, leurs abbayes, leurs châteaux, leurs lavoirs, etc... » Jacques Krabal, Maire de Château-Thierry et Président du Pays.

Le Pays du Sud de l'Aisne regroupe cinq communautés de communes autour de Château-Thierry, Charly-sur-Marne, Fère-en-Tardenois, Condé-en-Brie et Neuilly-Saint-Front. Ce territoire situé entre Paris et Reims, atout géographique entre Capitale et Champagne, signe un fort potentiel de développement.



UN ÉVÈNEMENT CULTUREL MAJEUR

La conception, l'organisation et la production

du Festival Jean de La Fontaine se constitue autour d'une équipe solide :

- le Président de l'Association, directeur du Festival,
- le Bureau de l'Association,
- une chargée de développement des publics et du mécénat (poste salarié à temps complet),
- et, plus largement, un ensemble de bénévoles.

Elle est renforcée par des professionnels consultés ou engagés à l'occasion de la production du Festival (conseillers artistiques, conception graphique, attaché de presse, régie technique...)

Chaque année le Festival touche 5000 personnes, sur une quinzaine de dates (concerts, spectacles, conférences, visites et rencontres)

Les partenaires publics nous font confiance :





L'Aisne- Couverture
Mai/Juin 2011

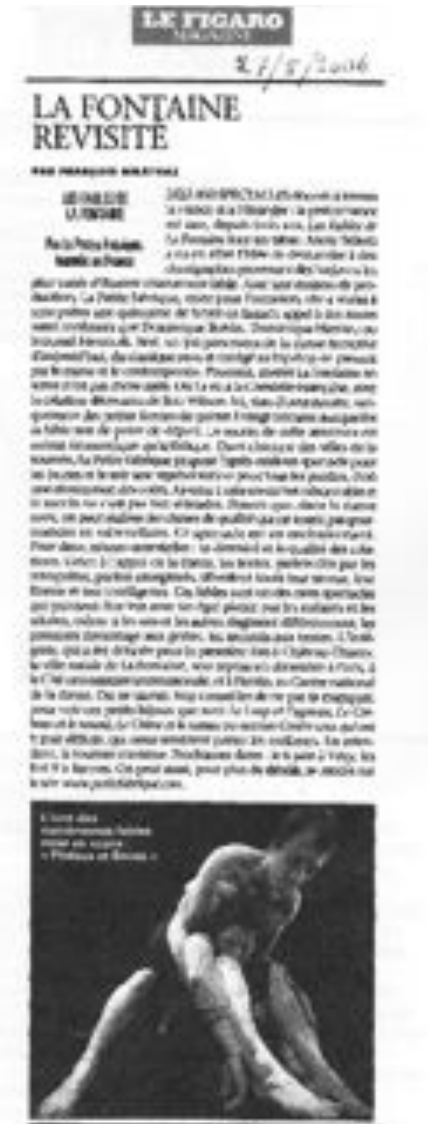
REVUE DE PRESSE



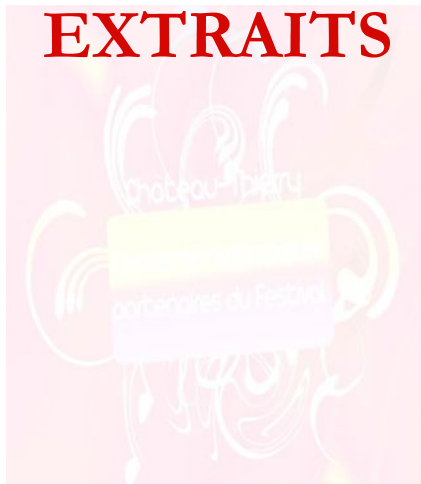
ResMusica.com
mai 2010



La Gazette de Picardie
mai 2007



Le Figaro
mai 2006



La Terrasse
mai 2011



Le Monde de la Musique
mai 2006



Rejoignez le

***CERCLE DES MÉCÈNES
DU FESTIVAL
JEAN DE LA FONTAINE***



CERCLE DES MÉCÈNES DU FESTIVAL JEAN DE LA FONTAINE

Un engagement commun pour valoriser ensemble notre patrimoine culturel.

Chaque soutien est un pas de plus vers la concrétisation et le développement de nos projets et une occasion singulière de valoriser votre Entreprise. Quelque soit la nature de votre investissement à nos côtés, nous saurons en faire l'écho.



Le Cercle des Mécènes est aujourd'hui informel, et peut être amené à considérablement se développer.

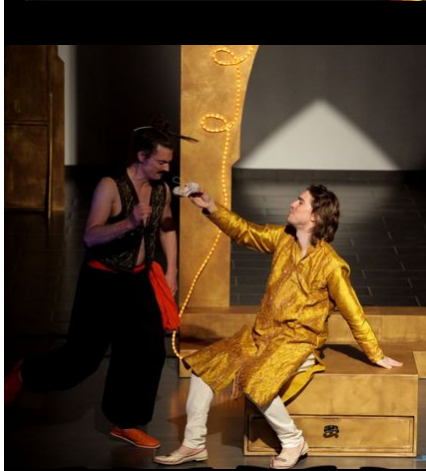


Pour intégrer le Cercle des Mécènes du Festival Jean de La Fontaine, l'Entreprise souligne son soutien en réalisant un don, qui s'inscrit dans une démarche de mécénat financier, de compétences ou en nature.

En décidant de soutenir notre Association, d'intérêt général et ayant la capacité d'établir des reçus fiscaux, votre Entreprise bénéficie d'une déduction d'impôts sur les sociétés de 60% de la somme versée.



Les membres du Cercle bénéficient de contreparties limitées en valeur.



LE PARTENARIAT

ÊTRE MEMBRE DU CERCLE DES MÉCÈNES, c'est :

- **Promouvoir**, soutenir et accompagner le développement du Festival Jean de La Fontaine
- **Participer au développement** et au **rayonnement** de la culture dans le Pays du Sud de l'Aisne
- **Favoriser l'accès à la culture** et aux patrimoine à un plus large public
- **Véhiculer la notoriété** de l'Association, associée à celle de ses mécènes
- **Soutenir des projets particuliers** (Au-delà du Cercle et du montant versé annuellement, vous avez la possibilité de soutenir un projet particulier du Festival, au titre du mécénat.)

EN TANT QUE MEMBRE :

- **Vous êtes reconnu comme acteur du développement local**, soucieux de valoriser le patrimoine culturel du Pays du Sud de l'Aisne
- **Vous vous démarquez** par l'originalité de votre engagement
- **Vous retenez l'attention** du public, des médias, des politiques, des institutionnels...
- **Vous bénéficiez** de la reconnaissance de l'ensemble **du Réseau** du Festival Jean de La Fontaine, qui sera sensible à votre démarche
- **Vous offrez la possibilité** à votre entreprise et votre personnel **de découvrir** de nouveaux milieux hors du cadre professionnel habituel
- **Vous faites entrer vos clients** dans le monde du Festival grâce à des invitations aux spectacles
- **Vous valorisez votre entreprise** en affichant votre engagement sur tous nos supports de communication (logotype sur nos affiches, nom de votre entreprise sur nos programmes, lien vers votre page sur notre site Internet et nos réseaux sociaux en ligne, Facebook, MySpace, Twitter)
- **Vous accédez sur invitation** aux événements autour du Festival (soirées, rencontres avec les artistes...)
- **Vous êtes informés personnellement** et régulièrement sur les activités de l'Association.



LE MÉCÉNAT

Définition

La loi du 1^{er} août 2003

La loi du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations permet aux entreprises qui décident de soutenir un organisme d'intérêt général de bénéficier d'avantages fiscaux plus conséquents.

Le Mécénat permet à l'entreprise de bénéficier d'une défiscalisation de 60 % du montant du don. L'Association remettra à l'entreprise un reçu fiscal qui lui permettra de justifier le don.

Exemples de calculs de déduction fiscale :

Montant du don (limité à 0,5 % du CA HT)	Réduction de 60% de l'im- pôt sur les sociétés	Coût réel pour l'entreprise
500 €	300 €	200 €
1 000 €	600 €	400 €
2 000 €	1 200 €	800 €
5 000 €	3 000 €	2 000 €
10 000 €	6 000 €	4 000 €

Les organismes bénéficiaires des dons peuvent associer le nom de l'entreprise versante aux opérations réalisées. Les entreprises peuvent bénéficier de contreparties, dès lors qu'il existe une disproportion marquée entre le don et la valorisation de « la prestation rendue ».

Le montant des contreparties admises est aujourd'hui limité à 25% du montant total du don.

La loi du 1er août 2003 modifie l'article 238bis du code général des impôts. Pour toutes informations, visitez le site : www.mecenat.culture.gouv.fr



CONTACTS

**Festival Jean de La Fontaine
BP 80248
02406 Château-Thierry Cedex
+(33)3 23 83 22 13**

**festival@festival-jeandelafontaine.com
www.festival-jeandelafontaine.com**

**Michel BAROUX - Président 06 74 41 82 35
mbaroux@festival-jeandelafontaine.com**

**Julie COPIN - Chargée de développement 06 86 89 52 07
jcopin@festival-jeandelafontaine.com**

© Photos Pierre MAJEK